

COMMISSION DE DÉVELOPPEMENT RURAL DE FLOREFFE

Séance plénière du 24/03/2015

Réunion conjointe avec la CCATM

Compte rendu

Présents

CLDR (27) : Dominique Adam, Cédric Anbergen, Frédéric Baelen, André Bodson, François-Xavier Carlier, Jules D'Alvise, Jean-Philippe Dave, Etienne de Dorlodot, Donatienne de Ruelle, Pierre Debilde, Madeleine Delval, Monique Dobrange Gustin, Christian Dominique, Denis Drousie, Georges Duquet, Francis Fortemaison, Frédéric Jeandrain, Paulette Pierard, Anita Lepape, Michelle Mabile, Dominique Moroni, Martine Neles, Claudy Noel, Claude Pirotte, René Pynnaert, Marc Remy, Hanzel Van Muylder, Vincent Weets

FRW (animation et secrétariat) : Dimitri Phukan et Marie Burette

Administration communale de Floreffe : David Pynnaert et Vanessa Ory

Excusés (2): Anne Romainville, Pierre Lemoine

Points à l'ordre du jour

1. Approbation du PCDR
2. Aménagement du centre de Floreffe - état d'avancement

1. Approbation du PCDR

Le PCDR de Floreffe sera présenté à la Commission Régionale d'Aménagement du Territoire (CRAT) le 1^{er} avril. Hanzel Van Muylder et Claude Pirotte se sont portés volontaires pour y représenter la CLDR. Suite à la présentation, la CRAT remettra un avis au ministre de la Ruralité (fond, forme et proposition de validité). Sur base de cet avis, le Gouvernement wallon adoptera le PCDR. Ceci permettra à la Commune d'introduire des demandes de conventions pour financer les projets du PCDR.

2. Aménagement du centre de Floreffe - état d'avancement

L'aménagement du centre de Floreffe fait l'objet de plusieurs fiches projets du PCDR. La Commune a choisi d'étudier dès à présent le réaménagement du centre. La Place Baudouin et ses abords feront l'objet de la première demande convention du PCDR.

Mme Rillaerts (Buur) présente l'état d'avancement du projet d'aménagement du Centre de Floreffe.

■ **Equipe**

L'équipe qui étudie le projet est composée de BUUR (concepteur), SANT EN CO (soutien aménagement urbain) et GREISH (soutien technique).

■ **Mission**

Volet 1 : Vision globale du réaménagement des espaces publics et les lignes directrices qui permettront d'établir une cohérence visuelle dans le centre de Floreffe

Etape 1 : Etat des lieux et analyse de la situation

Etape 2 : Définition des options d'aménagement

Etape 3 : Elaboration du schéma directeur « Floreffe-centre »

Volet 2 : Etablissement du projet d'aménagement et le contrôle de l'exécution des travaux de la requalification de la traversée de Floreffe.

■ **Diagnostic : 3 échelles**

1 - Le rapport au territoire

Floreffe est rurale et urbaine – Floreffe est touristique.

2 - Les principes structurants

La Sambre – L'axe du centre – La N90

3 - Les Composantes *esthétiques et identitaires*

Cadre vert somptueux mais à maîtriser – Diversité du mobilier urbain – Signalétique hétéroclite – rationalisation des enseignes

■ **Ambitions**

- Augmenter la complémentarité entre les éléments structurants
- Multiplier et valoriser les cheminements piétons
- Trouver le bon équilibre entre les différents modes de transport

■ **Visions**

- Renforcer les caractères ;
 - ➔ l'expérience de la ville (espaces conviviaux dans le centre)
 - ➔ l'expérience de la dimension historique (renforcer l'attrait touristique)
 - ➔ l'eau habitable (donner une autre dimension à la présence de l'eau)
- Donner à l'axe du centre une pluri-dimension intéressante pour tous (plusieurs scénarios possibles)

➔ **REMARQUES DE LA CLDR ET DE LA CCATM :**

Il est d'abord soulevé la question des PMR, il est signalé qu'actuellement La Poste et les banques disposent de marches qui rendent les accès difficiles pour les PMR. Il est demandé par rapport aux aménagements semi-végétalisés de faire attention au caractère glissant des matériaux ainsi qu'à l'enfoncement.

Il est soulevé le problème d'entretien de ces espaces semi-végétalisés. Est-ce que la Commune débloquera la logistique utile à de tels aménagements ?

Il est signalé également en termes de mobilité, qu'il serait intéressant de quantifier les véhicules qui seront reportés au carrefour des Tourettes qui, déjà actuellement, est engorgé aux heures de pointes.

Toujours en termes de mobilité, si les choix se portent vers des sens uniques dans certaines rues en vue de dégager de l'espace pour les modes doux, serait-il envisageable que les vélos puissent emprunter ces rues à contresens (SUL – Sens Unique Limité)?

Pour la suite des évènements, David Pynnaert précise qu'au niveau de la mobilité, les grandes directions sont données. Le travail suivant est le travail sur la charte avec le choix des matériaux. Il s'ensuivra une consultation publique. Et après l'analyse des remarques, il sera procédé à l'étude à proprement parlé de la phase 1 des aménagements.

Pour la Fondation Rurale de Wallonie,
Dimitri Phukan et Marie Burette